

Un concept cantonal de collecte des déchets ?

Vincent Eschmann (PDC)

Réponse du Gouvernement

L'auteur de l'intervention fait le constat de pratiques différenciées dans les déchetteries communales existantes en matière de types de déchets repris ou non. Il en arrive ainsi à poser les deux questions suivantes:

1. Est-ce qu'un concept général de récolte des déchets au niveau cantonal est prévu ?
2. Sinon est-il possible de le mettre en place ?

Le Gouvernement peut répondre de manière groupée aux deux questions comme suit.

La collecte et l'élimination des déchets sont de compétence communale, alors que les exigences de qualité pour le tri et l'élimination découlent principalement de la législation fédérale. Dans ce contexte, se poser la question d'un concept cantonal de collecte des déchets est légitime, et la réflexion a bien été menée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Loi cantonale sur les déchets et les sites pollués (LDSP), entrée en vigueur le 1er mars dernier.

Ce concept de collecte à l'échelle cantonale n'a in fine pas été proposé par le Gouvernement au Parlement dans le projet de loi, et cela pour les raisons suivantes :

- La collecte des déchets est déjà en grande partie organisée par les trois syndicats de communes que sont le SEOD, le SIDP et le SCFM. Ces trois syndicats mènent depuis quelques années déjà des réflexions relatives à la réalisation de centres intercommunaux de collecte et valorisation des déchets. De tels centres de collecte sont désormais imposés par la nouvelle loi, avec un délai de réalisation à 2025. Le Gouvernement ne doute pas de la volonté des communes de profiter de la réalisation de ces centres, parfois déjà existants, pour améliorer la catégorisation des différents déchets et leur valorisation séparée.
- La Commission cantonale de gestion des déchets et des sites pollués, qui se réunit depuis ce printemps, offre une plateforme d'échanges dynamique entre autorités communales et cantonales. Les syndicats de communes des trois districts, l'Association jurassienne des communes et l'Office de l'environnement y sont représentés, de même que des acteurs importants de la gestion des déchets urbains, en particulier la société Vadec SA. Les premières discussions menées dans ce cadre confirment le fait qu'une organisation de la gestion des déchets urbains au niveau de chaque district est fondamentale, mais qu'une vision unique imposée par le canton serait contre-productive. La Commission cantonale permettra d'identifier les prestations pour lesquelles un regroupement des districts s'avère pertinent.

Le Gouvernement salue donc le travail réalisé par les communes et syndicats de communes pour optimiser la gestion des déchets urbains sur le territoire cantonal. Il estime que des discussions régulières au sein de la nouvelle Commission cantonale sont préférables à l'instauration d'un concept unique de collecte, lequel pourrait rapidement se révéler obsolète au vu des évolutions fréquentes des filières dans le domaine de la gestion des déchets urbains.

Le Gouvernement relève finalement que la situation n'est pas identique pour ce qui concerne l'économie circulaire. Dans ce domaine en fort développement, les projets réalisés ou en construction à l'échelle locale (communes, associations, coopératives, entreprises) devront être

fédérés et mis en réseau à l'échelle cantonale. Ainsi, c'est dans la collecte, le partage, la réutilisation et la revente des objets et des matériaux que le Gouvernement entend à l'avenir engager l'action de l'Etat, avec un objectif clair : réduire les quantités de déchets, leurs nuisances sur le climat et le coût de leur élimination par les collectivités.

Delémont, le 28 septembre 2021

Certifié conforme par le chancelier d'Etat a.i.
Jean-Baptiste Maître

